

26 Juin 2013

**Consultation de la Commission européenne sur le futur Accord international
relatif au changement climatique à conclure d'ici 2015
« Façonner la politique climatique internationale post 2020 »**

**Résumé de la réponse conjointe du Cercle de l'Industrie
et de l'Association française des entreprises privées (Afep)**

La France a récemment proposé d'accueillir la Conférence internationale des Parties à la Convention des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (COP 21) à Paris en décembre 2015. L'objectif de cette conférence est de conclure un nouvel accord international sur la lutte contre le changement climatique, qui entrerait en vigueur en 2020.

Le Cercle de l'Industrie et l'Afep considèrent qu'un accord international réunissant les principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) est le meilleur moyen pour combattre le réchauffement climatique sur le plan global, et pour créer des conditions de concurrence équitables entre les acteurs économiques qui sont soumis à des contraintes d'émissions de GES et ceux qui ne le sont pas.

Pour atteindre cet objectif, l'Union Européenne (UE) doit faire évoluer sa stratégie de négociation dès la phase préparatoire de la COP 21. Elle doit intégrer dans cette stratégie certains sujets non directement liés aux questions climatiques, mais susceptibles d'avoir un impact sur les autres Parties à la négociation (tels que certaines discussions commerciales en cours impliquant l'UE, la question de l'accès de certaines économies émergentes au statut d'économie de marché, ou encore la question d'éventuels engagements en matière d'efficacité énergétique). Par ailleurs, l'UE devrait utiliser les fora que sont le G8, le G20 et le « Major Economies Forum » pour diffuser et forger des soutiens à sa position. Enfin elle doit bâtir une diplomatie plus forte tout en maintenant les incitations actuellement mises en œuvre pour encourager les pays en voie de développement à réduire leurs émissions (Mécanismes de Développement Propre, aides financières).